50e ANNÉE. — N° 17.367
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16f	30f
France et Colonies	9 »	17f	32f
Etranger	10 »	20f	40f

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

MARDI 20 JANVIER 1920
SAINT SÉBASTIEN
SOLEIL : lever 7h36; coucher 4h50
LUNE : N. L. le 21; P. Q. le 28

Le point de départ indispensable

Le Président de la République est élu; les deux Chambres sont constituées, un nouveau gouvernement formé conformément aux indications générales du pays va prendre en main la direction des affaires publiques; le traité de paix avec l'Allemagne est entré en vigueur; nous avons dressé le bilan de notre situation financière; nous connaissons aussi exactement que possible le montant des charges accablantes auxquelles nous avons à faire face et nous envisageons avec sang-froid le patriotique devoir qu'elles nous imposent. Des projets de loi ont été déposés en vue de déterminer et d'organiser les sacrifices de toutes sortes qui découlent de ce devoir et le relèvement économique du pays appelle des solutions aussi rapides que décisives.

Il semble que tout soit bien à point pour que puisse, immédiatement, se donner pleine carrière, l'activité des représentants qui ont pris la charge et la responsabilité de réparer les maux de la guerre et d'assurer, dans la sécurité retrouvée, la reconstitution de la prospérité nationale.

Eh bien ! pour que cette activité puisse prendre tout son développement et donner toute son efficacité, il manque encore quelque chose. Il y a un obstacle qui, s'il n'est pas abordé sans hésitation et détourné d'une main ferme, court le risque de paralyser les meilleures volontés, de stériliser les plus louables efforts et de changer peut-être bientôt en réelles déceptions les espérances mises par le pays dans l'énergie, l'intelligence et la décision de ses jeunes représentants.

Je veux parler du règlement de la Chambre. J'en ai fait ressortir, à diverses reprises, et à la veille même de la rentrée du Parlement, les inconvénients, les lacunes, les anomalies et les dangers.

Deux mois ne sont pas encore écoulés que déjà se dressent à chaque pas et pour la chose la plus insignifiante, les chinoiseries de règlements touffus et vieillis et nullement en harmonie avec les circonstances et les besoins pressants qu'elles ont fait naître.

Un groupe qui n'était encore qu'en formation, le groupe de « l'action républicaine et sociale », avait immédiatement deviné le point faible sur lequel il devait avant tout porter son initiative. Aussitôt la Chambre constituée, un des membres de ce groupe, M. Reibel, député de Seine-et-Oise, avait déposé une proposition tendant à faire nommer une commission chargée d'étudier la réforme du règlement.

Si cette proposition qui fut écartée à mains levées, par une faute évidente de tactique, avait été votée, la commission du règlement aurait pu travailler pendant la période préparatoire que nous venons de traverser et la Chambre pourrait se mettre à l'œuvre, ayant en main l'instrument complet sans lequel il lui serait difficile — et peut-être impossible — d'aboutir aux solutions pratiques et productives que sollicite sans retard l'intérêt de la nation.

C'est indiscutablement par là qu'il faut commencer.

Comme l'écrit un de nos confrères, « pour marcher il faut être à l'aise. Le règlement, c'est, au double sens du mot, le brodequin de la Chambre, instrument tellement étroit qu'il la blesse et l'empêche d'avancer ou chaussure assez souple pour rendre sa démarche facile. »

Voici, par exemple, la question des nouvelles charges fiscales à établir. Tout le monde est d'avis qu'il n'y a rien de plus urgent dans l'œuvre législative. Il vous paraît dès lors illogique et abusif qu'une fois commencée, la discussion de ce grave problème puisse être interrompue à chaque instant, et coupée par je ne sais combien de débats d'ordres différents. Grâce à cette clause vague du règlement : « la Chambre est toujours maîtresse de son ordre du jour », rien n'empêche cependant cette étrange procédure de prévaloir comme elle a constamment dominé dans la précédente législature.

N'est-il pas indispensable de modifier cet état de choses en précisant dans quelles conditions pourrait être modifié l'ordre du jour arrêté par une décision antérieure de la Chambre ?

La nécessité n'est-elle pas depuis longtemps démontrée de réglementer l'exercice du droit d'interpellation de façon à corriger les abus qu'il engendre sans entraver en quoi que ce soit la liberté sans laquelle il serait illusoire ?

On se plaint avec raison de la longueur des discussions, de la multiplicité des discours sur le même sujet et dans le même sens, du délayage sous des formes diverses d'arguments dix fois répétés. Il n'est pas facile de tracer des limites à l'éloquence, et c'est souvent en d'interminables discours que l'on entend réclamer moins de paroles et plus d'actes.

Il y a cependant quelque chose à faire dans cet ordre d'idées. Il ne paraît pas impossible de fixer le nombre d'orateurs qui, suivant la nature du débat, pourront être entendus dans le même sens et de donner à la Chambre le droit de mettre fin, par un vote précis, à une discussion qui lui paraît épuisée, sans que cette discussion puisse être rouverte d'une façon détournée par la fameuse formule « parler contre la clôture ».

Ne serait-il pas urgent également de faire disparaître l'abus par trop criant du vote pour les absents, d'exiger le vote personnel pour toutes les questions courantes et les projets de loi spéciaux, de réglementer le vote par procuration dans les débats strictement politiques et de nature à engager la responsabilité gouvernementale ?

Ces divers problèmes préoccupent les députés soucieux de poursuivre utilement une politique de réalisations. Plusieurs propositions de réforme du règlement sont à l'étude, notamment au groupe de l'action républicaine et sociale.

On ne saurait trop applaudir à cette initiative, mais il faut qu'elle aboutisse sans retard à des propositions fermes. Dans les circonstances actuelles, cette réforme est la clé de la maison. C'est quand ils seront en possession d'un instrument de travail perfectionné que les représentants du pays pourront faire œuvre de progrès durable et féconde.

Ferdinand REAL.

LE MINISTÈRE MILLERAND
EST CONSTITUÉ

Des hommes nouveaux et des modifications dans l'organisation des départements ministériels

M. MILLERAND, *président du Conseil et Affaires étrangères*

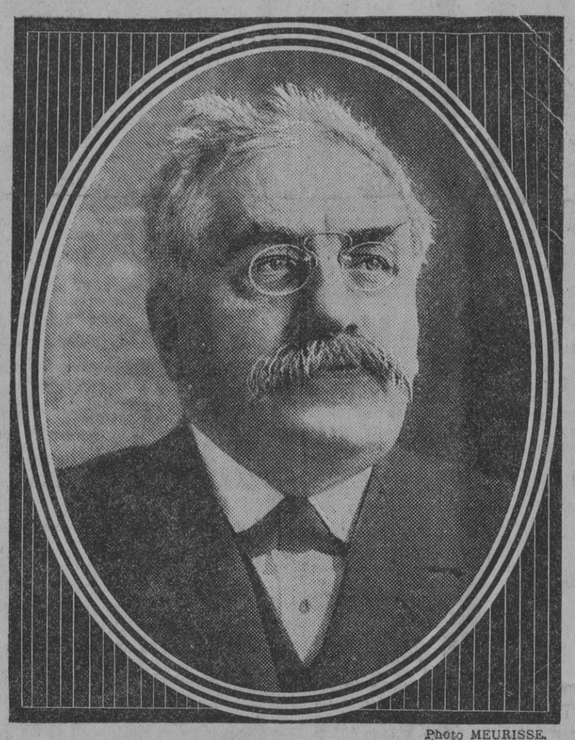

Photo MEURISSE.

MM.

Justice..... **LHOPITEAU**
sénateur d'Eure-et-Loir.

Intérieur.... **HONNORAT** ou **X...**
député des Basses-Alpes.

Guerre..... **LEFÈVRE (André)**
député des Bouches-du-Rhône.

Marine..... **LANDRY**
député de la Corse.

Commerce. **ISAAC**
député du Rhône.

Agriculture. **RICARD (Henry)**
ingénieur agronome.

Finances... **MARSAL (François)**
administrateur de la Banque de l'Union Parisienne.

Colonies... **SARRAUT (Albert)**
député de l'Aude.

Trav. pub. **LE TROCQUER**

Instr. pub. **X.**

Travail..... **JOURDAIN**
député de la Moselle.

Hygiène... **BRETON (F.-L.)**
(Assistance, Mutualité et Prévoy. sociale).

Rég. libér. **OGIER**
préfet de la Meuse.

LES SOUS-SECRÉTAIRES D'ÉTAT

M. EMMANUEL BROUSSE, député des Pyrénées-Orientales (finances).

M. REIBEL, député de Seine-et-Oise (présidence du conseil).

M. COUPAT, secrétaire général de la Fédération des mécaniciens (instruction publique : enseignement technique).

M. DESCHAMPS, député d'Ille-et-Vilaine (travaux publics : postes, télégraphes et téléphones).

M. PIERRE FLANDIN, député de l'Yonne (travaux publics : transports aériens).

M. BOREL. — Travaux publics (forces hydrauliques).

M. PAUL BIGNON. — Travaux publics (ports de la marine marchande et des pêches).

M. THOUMYRE, député de la Seine-Inférieure (commerce : ravitaillement).

M. QUEUILLE, député de la Corrèze (agriculture).

Paris, 19 janvier. — La crise ministérielle ouverte par la démission du cabinet Clemenceau a reçu sa solution avec une rapidité exceptionnelle : chargé à la fin de la journée de dimanche de la constitution du ministère, M. Millerand avait abouti aujourd'hui lundi, à la fin de la matinée.

Dans la soirée d'hier, après avoir accepté le mandat que lui avait confié M. Poincaré, M. Millerand avait reçu de nombreuses personnalités politiques à son domicile, et à plusieurs d'entre eux, comme MM. André Tardieu, André Lefebvre, Raoul Péret, Victor Bérard, etc., il avait fait des offres de portefeuille.

Toute la matinée d'aujourd'hui avait été marquée par une intense activité. M. Millerand, à partir de neuf heures, avait reçu de très nombreuses personnalités à son domicile, avenue de Villars.

A onze heures, l'une d'elles, M. Raoul Péret, président de la commission du budget de la Chambre, sortant de chez M. Millerand, nous déclarait qu'elle ne ferait pas partie du ministère, « parce que, nous disait le député de la Vienne, je ne me sens pas qualifié pour détenir le portefeuille de la guerre, qui m'a été offert; celui-ci ira à M. André Lefebvre ».

Au même moment, M. Millerand, montant en auto avec M. Landry, député de la Corse, partait pour l'Elysée, où il allait rendre compte à M. Poincaré du résultat de ses négociations. Chemin faisant, l'auto s'arrêtait à la présidence de la Chambre, et M. Millerand annonçait au futur Président de la République que son ministère était constitué, en lui donnant le nom de ses collaborateurs.

A midi et demi, M. Millerand revenait chez lui, et là il voulait bien nous recevoir, et nous dire :

« J'ai donné ma réponse à M. Poincaré : j'accepte...

» J'ai vu M. René Viviani, qui m'a dit que, pour le moment, il ne veut accepter sous aucun prétexte de faire partie d'un gouvernement, mais qui m'a assuré de son plus cordial concours.

» Je fais certaines modifications dans l'organisation du ministère, rattachant à l'un certaines branches d'un autre, en créant même de nouvelles. C'est ainsi que je prends au ministère de l'intérieur l'hygiène, l'assistance et la prévoyance sociale. Je prends au ministère du travail la mutualité et les assurances, et avec le tout se constitue un ministère de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale, que je confie à M. Jules-Louis Breton.

» J'enlève au commerce l'enseignement technique, que je rattache à l'instruction publique, avec, pour sous-secrétaire d'Etat, M. Coupas, ancien secrétaire général de la Fédération des mécaniciens et vice-président du Conseil supérieur du travail.

» Je rattache les P. T. T. aux travaux publics, M. Louis Deschamps restant à leur tête.

» Aux travaux publics, je crée :

» 1. Un sous-secrétariat d'Etat des forces hydrauliques, avec M. Borel.

» 2. Un sous-secrétariat d'Etat des ports de la marine marchande et des pêches, avec M. Paul Bignon.

» 3. Un sous-secrétariat d'Etat des transports aériens, avec M. Flandin. A la tête du ministère des travaux publics, M. Le Trocquer, qui, dans le précédent ministère, était sous-secrétaire d'Etat à la liquidation des stocks.

» Aux finances, ministère particulièrement difficile dans les conjonctures présentes, je mets M. François Marsal, un technicien, directeur de la Banque de l'Union parisienne, avec, comme sous-secrétaire d'Etat, M. Emmanuel Brousse, député.

» A l'agriculture, un technicien également, M. Henry Ricard, secrétaire général de la Confédération des Associations agricoles de France, ingénieur agricole et directeur de la main-d'œuvre agricole au ministère de l'agriculture. Comme je considère que ce ministère est un des plus importants de l'heure présente, j'y mets un sous-secrétaire d'Etat, M. Queuille, député.

» J'avais un ministre de l'instruction publique, mon ami Victor Bérard, récemment élu sénateur du Jura, et qui est un des esprits les plus brillants de l'Université.

» J'avais même déjà annoncé sa collaboration à M. Poincaré. Mais, en rentrant tout à l'heure, j'ai trouvé une lettre par laquelle Victor Bérard me fait part de ses scrupules.

« Mon cher président et ami, m'écrit M. V. Bérard, je vous remercie du fond du cœur de la confiance que vous me témoignez. Vous savez mon dévouement à votre personne et mon désir de collaborer à la rénovation scientifique et civique de nos trois enseignements. Mais, tout nouveau venu au Sénat, j'ai le devoir d'apprendre d'abord mon métier de parlementaire et de gagner, par un travail patient, la confiance et la sympathie de mes collègues. Laissez-moi donc vous remercier encore, et vous assurer de mon profond attachement. »

» Parmi les autres modifications, je vous signale que je rattache le ravitaillement au ministère du commerce, en mettant au sous-secrétariat d'Etat ainsi constitué, M. Thoumyre, un armateur, député, mutilé de la guerre où il a laissé un bras. »

M. Millerand nous donne alors la liste de son ministère.

Paris, 19 janvier. — Les nouveaux ministres et sous-secrétaires d'Etat tiendront une première réunion cette après-midi chez M. Millerand. Il est vraisemblable que sitôt après ils seront présentés au Président de la République, et M. Millerand fera signer le décret de nomination qui paraîtra demain au *Journal officiel*.

M. ALEXANDRE MILLERAND

M. Alexandre Millerand débuta très jeune dans la politique. Doué d'une grande puissance de travail et d'une faculté d'assimilation remarquable, il devait rapidement se faire une place au Parlement. Son esprit de méthode et ses qualités d'organisateur, et aussi les succès du bloc national dont il fut tête de liste à Paris, l'ont indiqué comme le chef du futur gouvernement dès qu'a été connue la décision de M. Clemenceau d'abandonner le pouvoir après l'élection du Président de la République.

Inscrit au barreau de Paris, élu conseiller municipal de Paris en 1884, M. Millerand entra à la Chambre en décembre 1885, élu à cette date député de Paris au scrutin de liste. Depuis il a constamment été réélu dans le douzième arrondissement de Paris (2e secteur de Paris, en novembre dernier). Il lutta activement tant à la tribune que dans différents journaux pour le triomphe de ses idées démocratiques et sociales, collaborant avec M. Clemenceau à la « Justice », succédant à M. Goblet comme rédacteur en chef de la « Petite République », en 1882, puis dirigeant la « Lanterne », où MM. Briand, Viviani, etc., le suivirent. Fin juin 1899, il fut appelé par Waldeck-Rousseau au ministère du commerce. Ce fut le premier ministre républicain socialiste arrivant au pouvoir. Sous son impulsion, des réformes sociales sont votées, apportant une amélioration notable à la situation des ouvriers et employés (loi de dix heures dans les usines où travaillent femmes et enfants, création de conseils du travail, etc.).

De juillet 1909 à novembre 1910, il est au ministère des travaux publics; il arbitre avec succès la grève des chemins de fer, organise les Chemins de fer de l'Etat et fait voter la loi sur l'autonomie des ports. En janvier 1912, M. Poincaré lui confie le portefeuille de la guerre, qu'il conserve pendant une année (janvier 1913). Il profite de la campagne électorale de 1914 pour propager l'idée de la nécessité d'une forte organisation militaire pour le cas possible d'une agression de l'Allemagne. Le 25 août 1914, il accepte la lourde charge du portefeuille de la guerre. L'ennemi est à ce moment aux portes de Paris. M. Millerand fait entrer au ministère son esprit de méthode et d'organisation. Matériel, munitions, vivres, habillement, approvisionnements de toutes sortes, il règle toutes ces questions. Il réorganise le service des postes aux armées. Il transforme le service de santé militaire, réglant tour à tour les questions de transport, d'aménagement de trains et d'hôpitaux, les soins de première urgence. Il résout, en faisant appel à la collaboration de M. Albert Thomas, cette formidable question des munitions. M. Millerand quitte le ministère de la guerre fin octobre 1915 (démission du cabinet Viviani).

Le besoin d'une direction particulièrement autorisée se fait sentir en Alsace et en Lorraine. Le gouvernement fait appel, le 21 mars 1919, à M. Millerand pour prendre en main l'administration si complexe et si délicate de nos deux provinces retrouvées. M. Millerand est nommé commissaire général de la République à Strasbourg pour l'Alsace et la Lorraine.

Le nouveau président du conseil appartient à l'Académie des sciences morales et politiques; il est âgé de soixante et un ans.

La succession de M. Millerand à Strasbourg

Paris, 19 janvier. — M. Millerand a confié l'intérim du commissariat général de la République en Alsace-Lorraine au secrétaire général adjoint actuel du commissariat général. M. Millerand compte, à moins d'un empêchement absolu, se rendre dimanche prochain à Strasbourg pour faire ses adieux à ses administrés.

Qui présidera la Chambre ?

Paris, 19 janvier. — La question de l'élection du nouveau président de la Chambre va se poser à bref délai. M. Paul Deschanel n'a encore pris aucune décision à cet égard. Dans son entourage, on pense que M. Paul Deschanel tiendra à rester président de la Chambre des députés jusqu'au jour où il deviendra président de la République, c'est-à-dire jusqu'au 18 février.

Rappelons que M. Fallières était président du Sénat lorsqu'il fut élu président de la République, le 17 janvier 1907. M. Fallières n'adressa sa lettre de démission que le 14 février suivant, et M. Antonin Dubost, qui était vice-président, fut élu à la présidence de la Haute-Assemblée le 16 février, c'est-à-dire la veille du jour où M. Fallières entrait à l'Elysée.

Deux noms étaient surtout prononcés samedi dans les couloirs du Congrès de Versailles et dans les milieux parlementaires pour la candidature à la présidence de la Chambre : celui de M. Louis Barthou, ancien président du conseil, et celui de M. Raoul Péret.

M. Raoul Péret a fait, hier, la déclaration suivante :

« Je dois, avant de prendre une décision, me mettre d'accord avec mon ami M. Barthou, dont il a été question également pour le fauteuil devenu vacant. Pour éviter que nous nous trouvions en concurrence, nous aurons recours aujourd'hui ou demain à une sorte d'arbitrage, et il n'y aura sans doute qu'un candidat à la présidence. »

M. Barthou a également déclaré :

« J'ai été l'objet, au Congrès, de démarches pressantes de la part de nombreux amis appartenant à tous les partis politiques. J'ai jusqu'à présent réservé ma réponse. »

Il faut noter enfin que le nom de M. Viviani a été également mis en avant.

Chez M. Deschanel

Paris, 19 janvier.

M. Raymond Poincaré, accompagné du général Pénelon, chef de sa mission militaire, est venu à deux heures à la présidence de la Chambre rendre visite à M. Paul Deschanel. Reçu au bas du perron par M. Imbert, chef du cabinet de la présidence de la Chambre, le président de la République a été accueilli avec grande cordialité par M. Paul Deschanel qui, à son arrivée, se tenait à la porte d'entrée du salon de réception. L'entretien des deux présidents s'est prolongé jusqu'à deux heures quarante-cinq.

Aussitôt après la visite de M. Poincaré, M. Paul Deschanel a reçu le maréchal Foch, avec lequel il a conversé pendant environ un quart d'heure.

Dans l'après-midi, M. Deschanel a reçu M. Léon Bourgeois, président du Sénat, avec lequel il s'est entretenu vingt minutes.

M. Deschanel a également reçu M. Jonnart.

A six heures, M. Paul Deschanel est allé à l'Elysée rendre visite à Mme Poincaré.

M. Deschanel est allé ensuite chez M. et Mme Loubet.

A dix-neuf heures, il est rentré à la présidence de la Chambre.

LES ALLIÉS RÉCLAMENT AVEC ÉNERGIE L'EXTRADITION DU KAISER

Paris, 18 janvier. — Le secrétaire général de la Conférence de la paix a remis le 16 janvier au ministre des Pays-Bas la lettre suivante :

« Paris, le 15 janvier 1920.

» En notifiant par les présentes au gouvernement de la reine le texte de l'article 227, ci-joint en copie certifiée, du traité de paix avec l'Allemagne entré en vigueur le 10 janvier 1920, les puissances alliées et associées ont l'honneur de faire connaître en même temps qu'elles ont décidé de mettre à exécution sans délai les dispositions de cet article.

» En conséquence, les puissances alliées et associées adressent au gouvernement des Pays-Bas la demande officielle de remettre entre leurs mains Guillaume de Hohenzollern, ex-empereur d'Allemagne, afin qu'il soit jugé.

» Les personnes résidant en Allemagne contre lesquelles les puissances alliées et associées ont élevé une inculpation devant leur être livrées en vertu de l'article 228 du traité de paix, l'ex-empereur, s'il était resté en Allemagne, aurait été livré dans les mêmes conditions par le gouvernement allemand.

» Le gouvernement néerlandais est au fait des raisons imprescriptibles qui exigent impérieusement que les violations préméditées des traités internationaux, ainsi que la méconnaissance systématique des règles les plus sacrées du droit des gens, reçoivent à l'égard de tous, y compris les personnalités les plus haut placées, la sanction spéciale prévue par le congrès de la paix. Les puissances rappellent sommairement, entre tant de crimes, la cynique violation de la neutralité de la Belgique et du Luxembourg, le barbare et impitoyable système d'otages, les déportations en masse, l'enlèvement des jeunes filles de Lille, arrachées à leurs familles et livrées sans défense aux pires promiscuités; la dévastation systématique de territoires entiers sans utilité militaire; la guerre sous-marine sans restriction, comprenant l'abandon inhumain de victimes en pleine mer; les actes innombrables contre les non-combattants commis par l'autorité allemande au mépris des lois de la guerre, etc.

» De tous ces actes, la responsabilité au moins morale remonte jusqu'au chef suprême qui les a ordonnés ou qui a abusé de ses pleins pouvoirs pour enfreindre ou laisser enfreindre les règles les plus sacrées de la conscience humaine.

» Les puissances alliées et associées ne peuvent s'arrêter à l'idée que le gouvernement des Pays-Bas envisagerait avec moins de réprobation qu'elles-mêmes les immenses responsabilités de l'ex-empereur. La Hollande ne remplirait pas son devoir international si elle refusait de s'associer aux autres nations dans la mesure de ses moyens pour poursuivre ou du moins ne pas entraver le châtiment des crimes commis.

» En adressant leur demande au gouvernement néerlandais, les puissances alliées et associées croient devoir en faire ressortir le caractère spécial. Elles ont le devoir d'assurer l'exécution de l'article 227 sans se laisser arrêter par des argumentations, parce qu'il ne s'agit pas dans la circonstance d'une accusation publique ayant le caractère juridique quant au fond, mais d'un acte de haute politique internationale imposé par la conscience universelle, dans lequel les formes du droit ont été prévues uniquement pour assurer à l'accusé un ensemble de garanties tel que le droit public n'en a jamais connu.

» Les puissances alliées et associées ont la conviction que la Hollande, qui a toujours témoigné son respect du droit et son amour de la justice et qui, une des premières, a revendiqué sa place dans la Société des Nations, ne voudra pas couvrir de son autorité morale la violation des principes essentiels de la solidarité des nations, toutes également intéressées à empêcher le retour d'une semblable catastrophe.

» Le peuple néerlandais est hautement intéressé à ne pas se donner l'apparence d'en protéger l'auteur principal en le mettant à l'abri sur son territoire et à faciliter la mise en jugement réclamée par la voix de millions de victimes.

» Signé : Georges CLEMENCEAU. »

La demande d'extradition provoque une grosse émotion en Hollande

La Haye, 18 janvier. — L'annonce officielle de la demande d'extradition de l'ex-kaiser par les alliés a provoqué une vive émotion dans tous les milieux.

Une grande animation a régné hier après-midi au ministère des affaires étrangères. Le président du Conseil a eu une entrevue avec M. Van Karnebeek. L'attaché naval allemand a eu un long entretien avec le chef de cabinet du ministre.

Le correspondant de la « Libre Belgique » dit apprendre de bonne source que les démarches sont faites auprès de l'ex-empereur pour qu'il se mette spontanément à la disposition des alliés. Beaucoup espèrent que l'on parviendra à le convaincre.

L'Allemagne livrera-t-elle les coupables ?

LES INTIMIDATIONS DU CHANCELIER D'EMPIRE

Berlin, 28 janvier. — M. Bauer, chancelier d'empire, interrogé sur les intentions de l'Allemagne à l'égard de la clause spéciale du traité de Versailles concernant la livraison des coupables, a déclaré :

« Il est naturel que tout militaire ayant commis des actes criminels au cours de la guerre soit justement châtié.

» Le peuple allemand estime toutefois contraire à l'esprit de justice que des officiers allemands soient traduits devant des tribunaux militaires exclusivement composés de ceux qui jusqu'à présent étaient leurs ennemis.

» Le gouvernement notifiera à chaque intéressé que son extradition est réclamée. Mais si tous ou quelques-uns d'entre eux refusent d'obéir ?

» Supposez qu'on réclame l'extradition d'un de nos héros nationaux et que celui-ci ne tienne pas compte de notre notification ?

» Supposez que le Reichstag désapprouve le gouvernement ? Supposez qu'on réussisse à recruter un bataillon de volontaires pour mettre l'acte à exécution, quelles en seraient les conséquences ?

» Des centaines, des milliers d'hommes en armes ne se rangeraient-ils pas plutôt autour de lui pour empêcher par la force son arrestation et son extradition sans se soucier même des désirs de ce dernier ?

» L'enjeu serait la guerre civile, s'exclame le chancelier dans un mouvement spontané et dramatique.

» Je suis convaincu, ajoute-t-il, que l'opinion du peuple allemand s'apaiserait si le procès était jugé devant un tribunal en Allemagne. Nous sommes disposés à accepter ce moyen terme afin de sauver le pays de la ruine définitive. »

Les taxes sur les spectacles

Nous disions l'autre jour que la contre-offensive des directeurs de théâtres, menacés par les projets de taxes nouvelles, serait ardente. Elle a commencé à Marseille, où cinq cents directeurs de spectacles du Midi, du Sud-Est et du Sud-Ouest ont levé le rideau de la révolte légale dans un Congrès professionnel. Vous pensez qu'on ne s'est pas privé de faire du bruit, fen de bruit : le milieu, le sujet, le nombre des congressistes justifiaient le tumulte ! Mais on est tout de même tombé d'accord pour dire son fait au fisc aux doigts crochus. Les directeurs sont prêts, déclarent-ils, à accepter leur part des charges nécessaires.

« Toutefois, déclare l'ordre du jour, considérant que, sans être exonérés d'aucun des impôts dont sont frappés les autres commerces de luxe, les spectacles payent depuis plus d'un siècle, sous la dénomination de droit des pauvres, un impôt de 9,09 % sur leurs recettes, qui leur est exclusif; que par la loi du 30 décembre 1916, ils ont été imposés, eux seuls encore, d'une taxe de superposition au profit de l'Etat qui varie, suivant les établissements, entre le 7 et le 20 %; et que, durant ces cinq dernières années, ils ont contribué par le versement intégral de leurs recettes brutes au succès des diverses « Journées » pour les œuvres de guerre, sans qu'aucun autre commerce ni qu'aucune autre industrie aient été appelés à fournir un effort équivalent; ils estiment que la part qui leur a été faite dans les charges publiques est incomparablement la plus lourde. Ils ne réclament aucune exemption privilégiée, mais ils s'élèvent fortement contre le régime de défaveur systématique que les pouvoirs publics veulent leur appliquer. Ils réclament seulement le bénéfice du principe essentiel de la justice fiscale, qui est l'égalité devant l'impôt.

» Si le législateur veut assimiler les spectacles aux industries et aux commerces de luxe, tels que les bijouteries, les cafés, pâtisseries, certains restaurants, etc., les directeurs se soumettront à tous les impôts qui leur seront communs avec ces derniers. La justice leur semble donc exiger que tous les commerces de luxe aient à payer un impôt global équivalent aux impôts spéciaux qui incombent actuellement aux spectacles, et que si le rendement de ces taxes ainsi étendues était insuffisant, le taux en soit uniformément élevé pour tous. Mais ils protestent d'avance avec énergie contre l'établissement de toute taxe exceptionnelle qui aggraverait encore l'inégalité dont ils se plaignent à bon droit et les astreindrait à la fermeture de leurs établissements. »

La contre-offensive n'est pas maladroite. Sans doute, avant la fermeture des portes, il passera de la monnaie sous les guichets. Et puis la nouvelle taxe serait payée, en définitive, par le consommateur, le théâtre n'étant pas un aliment intellectuel de première nécessité, comme l'est le journal, par exemple, qui ne coûte que deux sous. Mais on conviendra qu'en appelant la bienveillante attention de M. le Ministre des finances sur certains commerces de luxe, qui n'ont pas de droits très solides à l'oubli, les directeurs de théâtres ne font que rendre à l'Etat la monnaie de sa pièce.

Nous demeurons fermes sur nos positions. Les commerces de luxe doivent payer, mais « tous » les commerces. A l'heure où l'Etat parle d'augmenter d'un million la subvention de l'Opéra, et où la Comédie-Française lui crie misère, il trouve ingénieux de taper les autres théâtres, qui taperont les contribuables, qui taperont leurs clients et les clients de leurs clients. On peut prévoir le jour où le spectacle d'art ne sera plus qu'un souvenir, le syndic étant pour les impresarii le commencement de la sagesse. L'Etat osera-t-il organiser à perte, à grosses pertes, ce théâtre d'art? L'art nous en préserve ! Ici comme ailleurs, l'Etat sans rivaux ni contrepoids ne fera que coûteuse et mauvaise besogne.

Le ministre des finances de demain ne restera pas indifférent à ce rappel des théâtres à l'égalité devant l'impôt. Il partagera la poire d'angoisse entre tous les commerces de luxe. Il entendra monter la plainte des cinq cents directeurs réunis à Marseille contre ce bon M. Klotz, qui tapait comme un sourd !

P. B.

L'amiral Ronarc'h quitte la marine

Paris, 19 janvier. — Le héros de Dixmude, l'amiral Ronarc'h, qui, à la tête de l'illustre brigade des fusiliers marins, contribua de si brillante façon à arrêter la ruée allemande vers la mer en octobre et novembre 1914, vient de demander sa mise par anticipation dans le cadre de réserve, pour raisons de santé. Il occupait jusqu'à ces jours-ci les fonctions de chef d'état-major général de la marine, fonctions dans lesquelles il avait rendu d'éminents services. Il avait pris part, en effet, à l'élaboration des clauses navales du traité de paix, et l'on sait que ces clauses constituent à beaucoup près les meilleures parties du traité. L'action bienfaisante de l'amiral Ronarc'h s'était également fait sentir de la plus heureuse manière lors des mutineries qui éclatèrent dans les escadres vers le milieu de l'année dernière. Grâce à l'ascendant de l'amiral sur les équipages, les marins rentrèrent dans l'ordre. L'amiral Ronarc'h n'a que cinquante-cinq ans. La marine et le pays regretteront sa retraite prématurée.

Nominations dans la Légion d'honneur

Paris, 18 janvier. — Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sont nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur : M. Robelin, secrétaire général de la Ligue française de l'enseignement.

Au grade de chevalier : M. François Thiébost, dit Hugues Delorme, homme de lettres et auteur dramatique; M. Peter, auteur dramatique; M. Robuffat, homme de lettres et publiciste.

Attentat contre l'express du Caire

Le Caire, 18 janvier. — Un attentat a été commis la nuit dernière contre l'express du Caire à Louqsor, entre Bush et Ashment, à 115 kilomètres du Caire. Les rails ayant été déboulonnés sur une certaine distance, une partie du train a passé, mais les deux derniers wagons ont déraillé. A ce moment, une bande armée est apparue, a attaqué le wagon postal et s'est emparée d'une somme d'environ 2,000 livres sterling. Dans un des wagons du train se trouvaient des prisonniers; les gardes de ceux-ci ont tiré sur les agresseurs, qui ont pris la fuite. L'express a pu reprendre sa marche et est arrivé au Caire avec un retard considérable.

Revue de la Presse

LE MINISTERE MILLERAND

Les journaux considèrent comme virtuellement fait le ministère Millerand.

La **Victoire** (M. Gustave Hervé) dit :

« Aux affaires étrangères, à l'heure actuelle, on verrait volontiers un homme comme Briand. Le ministère le plus ardu à l'heure présente, le plus digne de tenter un homme de la trempe morale de Millerand, ce serait un ministère peu reluisant, celui qui, vulgairement appelé ministère des travaux publics, mériterait de s'appeler ministère des voies et communications; celui qui comprendrait les chemins de fer, les P. T. T., les ports et la marine marchande, et auquel on pourrait adjoindre le travail. »

L'Eclair (M. Emile Buré) :

« Que M. Millerand nous donne un véritable cabinet d'action nationale, nous nous en réjouirons ! Son discours électoral, bourré d'idées vivantes, fut certainement le meilleur parmi ceux qui nous furent soumis. Président du conseil, il n'a qu'à appliquer son programme pour devenir le grand ministre qu'attend impatiemment et ardemment le pays; mais on raconte qu'il veut aller au quai d'Orsay. Cela n'est pas sans nous inquiéter. A notre avis, sa place de président du conseil est marquée au ministère de l'intérieur, où toutes ses qualités pourront se développer sans être contrariées par ses défauts, et où il lui sera loisible de réaliser les premières réformes qui doivent nous acheminer vers la IVe République décentralisée qu'il nous a promise. »

La Petite République :

« La personnalité de Millerand, dont on sait le passé et dont on connaît la valeur, est de celles qui fournissent toutes les garanties. Il saura choisir ses collaborateurs. »

La Lanterne (Félix Hautfort) :

« Les éléments qui, de notoriété publique, étaient des éléments de faiblesse pour Clemenceau vont naturellement disparaître; mais il ne faut pas se tromper en les remplaçant. Nous n'en sommes pas à cette heure aux misérables questions de personnes, au dosage des partis et des ambitions. »

L'Humanité (Marcel Cachin, député) :

« Nous avons quelque hâte de demander au gouvernement nouveau s'il renonce publiquement, comme les Anglais, les Américains et tous les alliés, au blocus de famine, au cordon sanitaire, à tout l'appareil impuissant et criminel que la réaction clemenciste dressa vainement, pour le déshonneur de la République, contre un peuple en mal de révolution. »

VA-T-ON FAIRE LA PAIX AVEC LES SOVIETS ?

Le Matin fait remarquer qu'un problème nouveau et des plus graves vient d'être posé :

« Emus par les rapports que M. O'Grady leur a envoyés de Copenhague sur ses conversations avec Litvinoff, M. Lloyd George et ses ministres ont établi un plan de réconciliation avec les Soviets. Le premier acte est joué : c'est la reprise des relations commerciales. Il s'agit de savoir si on accentuera cette orientation et quelles garanties on prendra pour éviter que ces concessions nuisent à nos alliés en guerre avec les Soviets. »

L'ETOILE

Ce que c'est que d'être né sous une mauvaise étoile, dit le **Gaulois** :

« M. Deschanel racontait hier : « Je suis » né un 13 et je me suis marié un 13, et c'est » le 13 janvier que la Chambre m'a porté au » fauteuil présidentiel avec une unanimité » qui m'envoyait à l'Elysée.

» L'étoile, en somme, ne fut pas si mauvaise !

» A propos d'étoile, les chiromanciens affirment que, pour devenir l'hôte de l'Elysée, il faut posséder dans la main une certaine étoile. M. Deschanel a-t-il cette étoile ou, s'il ne l'avait pas, lui est-elle venue ? »

EXTÉRIEUR

EN RUSSIE

Le Japon à son tour évacuerait la Sibérie

Tokio, 19 janvier. — Le cabinet japonais a reçu avec une grande surprise la nouvelle du prochain retrait des troupes américaines actuellement en Sibérie. Le Japon songerait, en conséquence, à retirer également ses contingents.

Des Allemands commandent les armées bolchevistes de Sibérie

Londres, 19 janvier. — Le groupe sibérien de l'armée rouge est commandé par un Allemand, le général Blucher, et Omsk est occupé par la 28e division rouge, sous les ordres d'un autre Allemand, le général Isen. De plus, des spécialistes allemands assistent comme conseillers à la Conférence militaire extraordinaire de Moscou.

Les bolcheviks massacrent les partisans de Koltchak et incendient Irkoustk

Tien-Tsin, 13 janvier (retardée). — D'après les dernières nouvelles parvenues au gouvernement chinois, les cadets russes, qui avaient pris parti pour Koltchak à Irkoutsk, ont été massacrés par les insurgés, et la plus grande partie de la ville a été pillée et incendiée. On croit que les troupes du général Kappel, au nombre de 50,000, sont en danger d'être anéanties entre Irkoutsk et le lac Baïkal, ces troupes étant restées loyales au régime de Koltchak.

AUX ETATS-UNIS

Les accusations de l'amiral Sims se précisent

Washington, 19 janvier. — L'amiral Sims n'a pas dit à la commission de la marine qui lui avait donné des ordres de nature à paralyser l'action de la flotte américaine, mais il a fait comprendre que le plus haut personnage de l'Etat était en cause. Abasourdis de ce qu'ils entendaient, les membres de la commission ont interrompu leur enquête, disant qu'ils allaient demander au Sénat de leur conférer des pouvoirs plus étendus, afin qu'ils puissent élargir le champ de leurs investigations et le faire porter sur la conduite générale de la guerre et sur la signification exacte de l'avertissement : « Nous combattons les Allemands comme nous combattrions les Anglais. »

Le ministre de la marine, M. Daniels, va être convoqué. L'amiral Sims sera probablement questionné en détail sur les instructions qu'il a reçues du gouvernement américain au sujet de la conduite à tenir envers les alliés, et sur l'attitude du gouvernement américain à l'égard des alliés au moment où il prit son commandement en Europe. L'amiral Sims accuse M. Daniels et le ministère de la marine de s'être mêlés constamment de la conduite des opérations, indiquant par là le peu de confiance qu'ils avaient en lui.

EN ALLEMAGNE

Grèves et troubles spartakistes dans la zone neutre de la rive droite du Rhin

Aix-la-Chapelle, 16 janvier (retardée). — Des grèves et des troubles ont éclaté dans la zone neutre, en face du secteur belge, sur la rive droite du Rhin. A Hamborn, l'hôtel de ville a été pris d'assaut par les grévistes. Les livres et les approvisionnements ont été pillés. Les armes de la police auxiliaire ont été saisies.

Au cours des pillages, les troupes ont fait usage des armes. Il y a plusieurs morts et blessés parmi les spartakistes. Une quarantaine de prisonniers spartakistes ont été amenés à Wesel. Ce sont pour la plupart des jeunes gens de dix-huit à vingt et un ans. Il y a aussi des jeunes filles du même âge.

Les grévistes demandent la journée de six heures, la semaine de cinq jours, un salaire minimum de quarante marks par jour. Le gouvernement de Berlin a envoyé dans la zone neutre, avec l'autorisation de l'autorité belge, des troupes de renfort venant en partie de la « division de fer » qui a quitté Libau.

EN ANGLETERRE

L'Angleterre va rentrer en relations économiques avec la Russie des Soviets

Londres, 18 janvier. — Le ministre de l'alimentation, présidant une conférence du comité travailliste de l'alimentation, déclara que la question de la reprise des relations commerciales avec la Russie avait attiré l'attention de son département depuis quelque temps. Il avait été en communication à ce sujet avec M. Lloyd George à Paris, et le résultat de ces conversations est que certains articles d'alimentation et certaines matières premières vont être importés de Russie contre les articles de laine et les vêtements que l'Angleterre fournira à ce pays.

Un meeting socialiste contre la vie chère est marqué de violents incidents

Paris, 18 janvier. — Le meeting organisé par l'Union des coopératives et qui s'est tenu au gymnase Huyghens, cette après-midi, avait attiré près de 5,000 personnes et a été marqué par de violents incidents.

M. Gaston Lévy, administrateur délégué de l'Union des coopératives, présidait, assisté de MM. Fauconnel et Valndier.

M. Poison, premier orateur inscrit, a marqué, au milieu de la plus grande attention, la différence entre le problème de la vie chère et celui de la hausse des prix. D'après lui, la cherté de la vie est due à ce que les salaires et les revenus du travail ne montent pas proportionnellement aux prix. Il a montré ensuite que la hausse des prix n'est pas due à la journée de huit heures ni à l'augmentation des salaires, puisque celle-ci suit à peine la hausse, mais ne la précède pas.

Il a répondu à l'argument de la vague de paresse qui est ridicule, car il faudrait, a-t-il dit, incriminer les travailleurs des champs, puisque la hausse porte surtout sur les produits agricoles.

Il déclara que les mercantis aggravaient le mal. Comme remède il préconisa l'organisation de la production contrôlée par la nation et au profit de tous; l'organisation d'échanges à l'intérieur par la répartition collective; la liberté du commerce n'étant qu'un mensonge dans l'état de pénurie de marchandises et l'organisation d'échanges internationaux opposés au protectionnisme et au libre échange d'intermédiaires.

Il exposa longuement ensuite ce que peut la coopération, qui ne peut faire baisser les prix, mais qui est l'instrument naturel de régularisation; elle élimine le revenu commercial sans travail et tend à l'abolition du profit.

M. Jouhaux, secrétaire de la C. G. T., qui prit la parole ensuite, dut renoncer à se faire entendre devant l'obstruction systématique dont il fut l'objet. Il put cependant faire entendre de dures vérités à ses interrupteurs, auxquels il déclara qu'il parlait au nom de 1,600 mandats qui l'avaient approuvé au Congrès fédéral de Lyon, et que si la minorité prétendait brimer la majorité, celle-ci prendrait des dispositions pour faire respecter la liberté de parole.

Il en fut de même de M. Albert Thomas, député socialiste, qui dut abréger son intervention, ne pouvant poursuivre dans de telles conditions un exposé scientifique sur une question d'ordre économique.

Le calme revint quand M. Poison reprit la parole pour donner lecture d'un ordre du jour s'inspirant de son discours.

Cet ordre du jour fut adopté à l'unanimité moins une dizaine de voix. Il fit encore voter un ordre du jour de remerciements à MM. Thomas et Jouhaux. Des milliers et des milliers de voix l'approuvèrent et, à la contre-épreuve, une douzaine de mains se levèrent.

LE CONSEIL NATIONAL des travailleurs de l'agriculture

Paris, 19 janvier. — La Fédération des travailleurs de l'agriculture a tenu son deuxième conseil national. Vingt-cinq délégués y représentaient les principales régions : Marne, Centre, Midi, Landes, Pas-Adour, Aude et région parisienne.

Le Conseil national a examiné la situation fédérale et enregistré l'adhésion de vingt-sept Syndicats nouveaux reçus à la Fédération depuis la réunion de novembre.

Un programme de propagande a été tracé, et, dans le courant de janvier et des mois suivants, une active campagne de recrutement va s'effectuer. Une tournée est en cours que fera M. Bornat chez les bûcherons du Centre; d'autres sont en préparation pour le Jura, la Marne, les Landes et la Haute-Vienne.

Une délégation se rendra mardi auprès des représentants législatifs de cette région pour les mettre au courant de la situation. Une autre délégation ira au ministère de l'agriculture pour lui demander des précisions sur les promesses faites aux ouvriers gemmeurs de tenter dans la zone numéro 1 une exploitation en régie directe des forêts domaniales.

LA VIE SPORTIVE

Courses à Vincennes

DIMANCHE 18 JANVIER

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DE PACY (au trot monté), 4,000 fr., 2,300 mètres. — 1er, *Perce-Neige* (Landry), à M. L. Pareil; 2e, *Prince* (le propriétaire), à M. A. Sourroubille; 3e, *Pacoma* (P. Viel), à M. A. Gamon.

Non placés : Quinine (Auvray), Quatorze (A. Forcinal), Quœsita (Jeaudot), Patricienne (Cnudde), Pétivier (Rousselet), Queen-Mab (Bertin), Questeur (Caquerel), Querelle (L. Boudet), Poltowa (Pain).

Durée : 1er, 3' 45" 4/5; 2e, 3' 46" 3/5; 3e, 3' 47".

PRIX DE LIMOGES (au trot attelé, mixte), 4,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Nabab-II* (Dubreuil), à M. F. de Tassigny; 2e, *Kilina* (Philippard), à M. R. Finet; 3e, *Kinsacaise* (Amar), à M. A. Raphel; 4e, *Lettre-Close* (Demorissi), à M. C. Vernay.

Durée : 1er, 4' 51" 1/5; 2e, 4' 55" 4/5; 3e, 5' 3" 3/5

PRIX CHERBOURG

(au trot attelé), 10,000 francs, 2,900 mètres

1. **Pro-Patria** (Th. Monsieur), à M. J. Caprol.
2. **Ontario** (Riaud), à M. L. Olry Roederer.
3. **Passeport** (Olivier), à M. L. Clerc.
4. **Quo-Vadis** (Verzeele), à M. A. Boas.

Non placés : Pacha (Hemard), Primerose (Pentecôte), Oscar (Prosper), Onward-Star (Sourroubille).

Durée : 1er, 4' 03" 4/5; 2e, 4' 35" 1/5; 3e, 4' 36" 4/5; 4e, 4' 38" 1/5.

Pro-Patria (Bemécourt et Hurgente) est entraîné par Th. Monsieur.

PRIX DE LA MANCHE (au trot monté), 8,000 francs, 2,900 mètres. — 1er, *Masséna* (Cadichon), à M. A. Essartial; 2e, *Nicotine* (Thevrep), à M. P. Choffin; 3e, *Prophète* (E. Marie), à M. A. Viel.

Non placés : Pierre-Ier (Lepelletier), Marcellus (de Wazières), Odette (Lintant).

Durée : 1er, 4' 35" 3/5; 2e, 4' 39" 1/5; 3e, 4' 38" 2/5.

Masséna (Valencourt-II et Sénora) est entraîné par Cadichon.

PRIX DE NEVERS (au trot attelé), 4,000 fr., 2,200 mètres. — 1er, *Quito* (Leverrier), à M. H. Ballière; 2e, *Quinte* (Ockhorst), à M. G. Venet; 3e, *Qualita* (Th. Monsieur), à M. J. Cabrol.

Non placés : Québec (A. Forcinal), Quimperlé (Pigeotte), Quolibet (Hervé), Quinze-Mille (C. de Wazières), Quo-Vadis (E. Marie).

Durée : 1er, 3' 35" 3/5; 2e, 3' 41" 3/4; 3e, 3' 41" 4/5.

Quito (Beaumanoir et Bravoure) est entraîné par Leverrier.

PRIX LOUIS TILLAYE (au trot attelé), 8,000 francs, 3,000 mètres. — 1er, *Nelusko* (L. Hémard), à M. L. Hémard; 2e, *Jour-d'Espoir* (M. P. Viel), à M. A. Gamon; 3e, *Nez-Rond* (le propriétaire), à M. Ockhorst.

Non placés : Jarcy (Labonne), Jehallah (J. Sourroubille), Ivan-le-Cosaque (A. Commys), Monte-Cristo (Prosper), Javotte (Isabel).

Durée : 1er, 4' 47" 4/5; 2e, 4' 49"; 3e, 4' 49" 3/5.

CHEVAUX		Pesage à 10 fr.	Pel. à 5 fr.
Perce-Neige	G	110 »	47 50
—	P	36 50	15 50
Prince	P	32 50	15 »
Pacoma	P	29 50	16 50
Nabab-II	G	62 50	51 50
—	P	25 50	20 50
Kilina	P	20 50	13 »
Pro-Patria	G	74 »	36 »
—	P	15 »	6 50
Ontario	P	12 »	6 »
Passeport	P	20 »	11 »
Masséna	G	49 50	43 »
—	P	28 50	21 50
Nicotine	P	131 50	46 »
Quito	G	25 »	13 »
—	P	14 »	7 50
Quinte	P	15 50	10 50
Qualita	P	36 50	18 »
Nelusko	G	38 »	25 »
—	P	15 50	7 50
Jour-d'Espoir	P	16 »	7 »
Nez-Rond	P	32 »	14 50

Courses à Nice

DIMANCHE 18 JANVIER

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DE LA MEDITERRANEE (course de haies, à réclamer), 4,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Potroni* (Zambelli), au comte d'Estourmel; 2e, *Dixie-Line* (Dale), à M. J.-D. Cohn; 3e, *Gulf Stream* (P. Lassus), à M. A. Thonet.

Non placés : Lady-Sniper (Bedeloup), Véronia (L. Ferré), Herminette (R. Head), Français (Prior).

Gagné d'une tête; le troisième à trois longueurs.

Potroni (Amer-Picon et Perugia) est entraîné par W. Pantall.

PRIX DES ROSES (course de haies), 5,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Star* (R. Sauval), à M. Elie Laugier; 2e, *La-Couleuvre* (L. Morin), à M. H. Randon; 3e, *Griboulite* (Semblat), à M. Ch. Liénart.

Non placés : Croix-de-Guerre-II (R. Head), Quinzy-Pense (Petit), La-Bièvre (A.-E. Bates), Simara (L. Bara), Ricabourg (Gibert).

Gagné d'une encolure; le troisième à une longueur et demie.

Starr (Sunstar et Absurdity) est entraîné par Lawrence.

GRAND-PRIX DE LA VILLE DE NICE

(steeple-chase), 100,000 fr., 4,400 mètres.

1. **Marmouset** (E. Hardy), à M. G. Wattinne.
2. **Coq-Gaulois** (W. Head), à M. Ch. Liénart.
3. **Beauté-de-Cour** (W. Mitchell), à M. C. Ranucci.
4. **La-Fête** (E. Bates), à M. G. Wattinne.

Non placés : Troupier (Bedeloup), Patrocle (Goudinoff), Saintolerotte (Ed. Haès), Fonraud (Petit), Bachlyk (Barré), Thistlo (Thibault), King's-Cross (R. Head), Beauzy (R. Sauval), L'Incomparable (L. Bara), Sphagnum (L. Morin), Simpri (Prior).

Gagné d'une encolure; le troisième à une longueur et demie; le quatrième à trois longueurs.

Marmouset (Marajex et Medilcot) est entraîné par W. Flatman.

PRIX DE PONT-MAGNAN (steeple-chase, handicap), 5,000 fr., 3,400 mètres. — 1er, *Blois* (R. Sauval), à M. Marcel Boussac; 2e, *Gaule* (Bates), à M. A. Luratti; 3e, *Princess-Mafalda* (Thibault), à M. Herbert Ewin.

Non placés : Quidor (W. Mitchell), Dernière-Cartouche (Semblat), Lord-Raglan (J.-B. Moreau), Clan-Ronald (Prior).

Gagné d'une demi-longueur; le troisième à huit longueurs.

CHEVAUX		Mut. unifié 5 fr.
Potroni	G	16 »
—	P	9 »
Dixie-Line	P	15 50
Starr	G	7 50
—	P	6 50
La-Couleuvre	P	11 »
Griboulite	P	15 »
Ec. Wattinne	G	11 50
Marmouset	P	9 »
Coq-Gaulois	P	12 »
Beauté-de-Cour	P	20 »
Blois	G	21 50
—	P	9 50
Gaule	P	8 50

Petites nouvelles

« Potroni » a été réclamé pour 15,500 fr. par M. Gottibleb, après sa victoire dans le Prix de la Méditerranée, à Nice.

Le deuxième, « Dixie-Line », a été réclamé pour 21,000 fr., plus le montant du prix, par M. Sala.

Courses à Pau

DIMANCHE 18 JANVIER

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DU BEARN (trot monté ou attelé), 1,200 fr., 2,850 mètres. — 1. *Krach* (Dangreil), à M. H. Masson; 2. *Quesada* (Clémençon), à M. Renard-Manceau; 3. *Odéric* (Claverie), à M. A. Clavgrie.

Non placés : Kerpalud (Cazenave); Kith (Dupuy); Picciola (Lasserre); Ibsen (Cassel); Jubilée (Lafargue); Inédit (M. Masson).

Pari mutuel. — Gagnant : Ec. Masson, 18 fr. 50; placés, 8 fr., 6 fr., 9 fr. 50.

PRIX DE LONS (haies), 4,000 fr., 2,800 mètres. — *Lord-Frey* (H. Lafabrie), à M. Maurice Brunet; 2. *Skindles* (Cazabielle), à M. Boudon; 3. *Atchi-Baba* (Sabathé), à M. R. Sachot.

Non placés : Thiaumont (Bourdalé); Croix-de-Picq (D. Kalley).

Pari mutuel. — Gagnant, 16 fr. 50; placés, 18 fr. et 10 fr. 50.

PRIX FIGARO IV (trot monté), 1,500 fr., 25,000 mètres. — 1er, *Queça-Mary* (C. Dupuy), à M. Escalpit; 2e, *Quassia* (Clémençon), à M. Renard Manceau; 3e, *Périne* (Adema), à M. Desplais.

Non placés : Orpin (Casset), distancé de la 2e place pour allure irrégulière; Pippo (Claverie); Pax Gloriosa (Touzeau).

Pari mutuel : gagnant, 9 fr.; placés, 7 fr. 50 et 21 fr.

PRIX DES CHENES (steeple chase), 1,500 fr., 3,400 mètres. — 1er, *Armilles* (A. Kalley), à A. Baguenault de Puchesse; 2e, *Dolet-II* (H. Lafabrie), à M. A. Villenave; 3e, *Glycine-III*, (Michel), à M. G. Bault; 4e *Bazentin-II* (Terteaux), à Miss Hutton.

Pari Mutuel : Gagnant, 3 fr.; placés, 6 et 7 fr.

RUGBY (matches officiels)

PARIS (1re SERIE)

PARIS. — R. C. de France bat Olympique par 3 points à zéro.

PARIS. — S. C. U. F. bat A. S. F. par 11 points à 3.

COTE D'ARGENT (1re SERIE)

BOUSCAT. — Stade Bordelais bat A. S. du Midi par 13 points à zéro.

MUSARD. — C. A. Béglais bat B. E. C. par 12 points à 3.

BOUSCAT. — Stade Bordelais (3) bat A. S. du Midi (3) par 8 points (2 essais, 1 but) à zéro. Les Cheminots abandonnèrent, après un quart d'heure de jeu, au cours de la deuxième mi-temps.

BEGLES. — Stade Bordelais (4) bat A. S. du Midi (4) par 38 points à zéro.

SAINT-MANDE. — Stade Bordelais (2) bat A. S. du Midi (2) par 3 points (1 essai) à zéro.

COTE D'ARGENT (2e SERIE)

LIBOURNE. — U. A. Libournaise (2) bat S. S. Cadillacaise (2) par 25 points (5 essais, 3 buts, 1 drop-goal) à zéro.

CHARENTE (1re SERIE)

ANGOULEME. — S. A. Rochefortais bat S. C. Angoulême par 18 points à zéro.

COGNAC. — U. S. Cognacaise bat A. S. des Chemins de fer de Saintes par 54 points à zéro.

SAINTES. — L'U. S. Cognacaise (2) a battu le C. A. des Chemins de fer (2) par 3 points à zéro.

ROCHEFORT. — Le S. A. Rochefortais (2) a battu le S. C. Angoulême (2) par 28 points (6 essais, 3 buts, 1 drop-goal) à zéro.

PYRENEES (1re SERIE)

TOULOUSE. — T. O. E. C. bat U. S. montalbanaise par 3 points à zéro.

ALBI. — Stade Toulousain bat S. C. Albigeois par 23 points à zéro.

MONTAUBAN. — Le T. O. E. C. (2) a battu l'U. S. M. (2) par 28 points (8 essais, 2 buts) à zéro.

TOULOUSE. — Stade Toulousain (2) bat Albi (2) par 44 points à 3.

COTE BASQUE (1re SERIE)

PAU. — Biarritz Olympique bat Section Paloise par 8 points à zéro.

DAX. — U. S. Dacquoise bat Boucau-Stade par 10 points (2 essais, 2 buts) à zéro.

BIARRITZ. — Le Biarritz Olympique (2) a battu la Section Paloise (1) par 8 points à zéro.

COTE BASQUE (2e SERIE)

HENDAYE. — Stade Hendayais bat F. C. Oloronais par 8 points à 3.

ARMAGNAC-BIGORRE (1re SERIE)

TARBES. — Stade Tarbais (1) bat Stade Lourdais par 17 points à zéro.

LOURDES. — S. O. Lourdais (2) bat Stade Tarbais (2) par 19 points (5 essais, 1 drop-goal) à 3 points (1 essai).

PERIGORD-AGENAIS (2e SERIE)

RIBERAC. — Le C. A. Riberacois et Mussidan ont fait match nul après vingt minutes de prolongation.

LIMOUSIN (1re SERIE)

GUERET. — La Section athlétique Limousine a battu, en un match comptant pour le championnat, le Sporting-Club Guéretois par 81 points (9 essais, 2 buts) à zéro.

ALPES

ROMANS. — Le F. C. de Grenoble bat Romans par 3 points à zéro.

Grenoble est champion des Alpes.

HAUTE-NORMANDIE

EVREUX. — Evreux A. C. bat La Beauvoisine par 3 points à zéro.

LYONNAIS

LYON. — F. C. de Lyon bat Oyonnax par 14 points à zéro.

BOURG. — Lyon O. U. bat U. S. Bressanne par 7 points à zéro.

CHAMPIONNAT MILITAIRE

POITIERS. — Le 109e d'artillerie lourde a battu le 1er groupe d'aviation par 9 points (3 essais) à 3.

LIMOGES. — En un match comptant pour le championnat, le 63e d'infanterie bat le 52e d'artillerie par 2 buts à zéro.

CHAMPIONNAT INTERSCOLAIRE

LIMOGES. — Lycée de Limoges bat Ecole Normale par 17 points à zéro.

RUGBY (matches amicaux)

PARIS. — Stade Français bat R. C. Chalonnais par 28 points à 6.

STADIUM. — Stade Saint-Gaudinois bat S. A. Bordelais par 5 points à zéro.

BAYONNE. — Aviron Bayonnais bat A. S. Perpignanaise par 8 points à 3.

LA ROCHELLE. — Stade Rochelais bat S. O. Périgourdin par 6 points à 3.

AUTRES RESULTATS

TARBES. — Stadoceste Tarbais bat Association Sportive Bayonnaise par 9 points à 8.

AUCH. — F. V. C. auscitain (1) bat A. S. P. T. T. de Bordeaux (1) par 6 points (2 essais) à zéro.

MOISSAC. — Lalande Olympique-Club de Toulouse (1) bat Avenir Moissacais (1) par 3 points (1 essai) à zéro.

POITIERS. — Le Stade Poitevin (2) a battu le Stade Niortais (1) par 8 points à 3.

BAZAS. — L'U. S. Bazadaise (1) a battu la Société sportive grignolaise (1) par 10 points (5 essais, 2 buts) à zéro.

SAINTE-FOY-LA-GRANDE. — Le Stade foyen (2) a battu l'Association sportive Carde (2) par 35 points à zéro.

PERPIGNAN. — A. S. Perpignanaise (R) bat Stade Olympique Montpellérin par 7 points à 3.

ARCACHON. — Wonderland Arcachonnais et une équipe de la section Burdigalienne font match nul, rien de marqué.

AGEN. — S. U. Agenais bat S. A. Villeneuvois par 15 points (5 essais) à 3 points (1 essai).

S. U. A. (2) bat U. S. Fuméloise (1) par 10 buts (2 essais, 1 drop-goal) à zéro.

CASTELSARRASIN. — Cercle A. C. bat S. C. Septfontois par 3 points (1 essai) à zéro.

MARMANDE. — U. S. Marmandaise (2) bat S. C. Réolais (2) par 15 points à 0.

LA REOLE. — U. S. Port-Sainte-Marie (1) bat S. C. Réolais (mixte) par 8 points à 0.

PARTHENAY. — Stade Rochelais bat S. A. Parthenaisien par 8 points à 6.

SARLAT. — F. C. Sarladais bat U. S. Terassonnaise par 6 points à 0.

CASTELJALOUX. — Cadets de Gascogne (1) battent S. A. Bordelais (2) par 28 points à zéro.

GRAULHET. — S. C. Graulhetois bat Castres Olympique par 15 points (3 essais, 2 buts) à zéro.

MAZAMET. — S. C. Mazamétain (mixte) bat U. S. Villemurienne par 16 points à zéro.

PERIGUEUX. — Ecole Fontainebleau bat U. C. A. P. C. P.-O. par 5 points (1 essai, 1 but) à zéro. — Les deux équipes firent jeu à peu près égal; Périgueux était handicapé par l'absence de Desmoulin, Dupher, Perrulier, Jérôme, Beau.

NERAC. — U. S. Lavardac-Barbaste bat S. O. Néracais par 9 points à zéro.

NIORT. — Stade Niortais (2) bat S. A. Parthenaisien (2) par 24 points à 3.

LANGON. — Stade Langonnais (3) et U. S. Macarienne (3) font match nul, rien de marqué.

SAINT-MACAIRE. — U. S. Macarienne (2) bat U. S. Bazadaise (2) par 19 points à zéro.

— U. S. M. (1) bat R. C. Bordelais (1) par 14 points (4 essais, 1 but) à 3 points (1 but sur coup franc).

LIMOGES. — S. A. Limoges (2) bat Jeunesse Sportive (1) par 15 points à 3.

BERGERAC. — U. S. B. (2) bat Couze par 6 points à zéro.

LECTOURE. — Auch (2) bat Lectoure (1) par 3 points à zéro.

ASSOCIATION (match international)

L'ITALIE BAT LA FRANCE

par 9 buts à 4.

(De notre envoyé spécial)

Milan, 18 janvier. — Le match France-Italie s'est disputé cette après-midi au Sempione en présence d'une affluence considérable. Les tribunes étaient combles et sur les pourtours des populaires des milliers de sportsmen s'entassaient. En tout 25 à 30,000 spectateurs. Les Français furent acclamés à leur entrée sur le ground.

L'Italie a triomphé par 9 buts à 4 à la France.

Dans la première mi-temps, les deux équipes firent jeu à peu près égal : l'Italie marque 4 buts, la France 3 (2 Bard, 1 Dubiy).

Dans la seconde mi-temps, les Français qui avant la veille manqué la correspondance à Lausanne ne sont arrivés qu'une heure avant le match ont fait bien subsistence. L'Italie en a profité pour marquer 5 buts. Ce n'est que cinq minutes avant la fin que Dubly a rentré le quatrième but pour la France.

L'attaque française, dans laquelle Dubly fut le meilleur homme, fut très brillante; par contre, la défense laissa à désirer. Deux hommes surtout sont responsables de la défaite française : le gardien de but Cottenet et l'arrière Robert Mony, de Boulogne.

La recette du match s'est élevée à 72,000 lires.

LE PALMARES

1910, Milan : Italie bat France par 6 buts à 5.
1911, Paris : France et Italie, match nul, 2 buts à 2.
1912, Turin : France bat Italie par 4 buts à 3.
1913, Paris : France bat Italie par 1 but à 0.
1914, Turin : Italie bat France par 2 buts à 0.
1920, Milan : Italie bat France par 9 buts à 4.

ASSOCIATION (matches officiels)

LIGUE DE PARIS

PARIS. — La Légion Saint-Michel a battu le Stade Français par 4 buts à zéro.

L'Association Sportive Française bat Es-Bienfaisance par 3 buts à 0.

LIGUE DES CHARENTES

COGNAC. — L'Union amicale de Cognac (1) a battu la Fraternelle de Barbezieux (1) par 6 buts à zéro.

ANGOULEME. — La J. A. Angoulême (1) a battu le P. O. d'Angoulême (1) par 4 buts à 1.

— La J. A. Angoulême (2) a battu le P. O. d'Angoulême (2) par 4 buts à 2.

LA COUPE DE FRANCE

AU JARD-MERIGNAC. — V. G. A. Médoc bat F. C. de Cette par forfait.

CHAMPIONNAT MILITAIRE

ANGOULEME. — Samedi, le 107e d'infanterie a battu le 112e d'artillerie par 2 buts à 1.

ASSOCIATION (matches amicaux)

AU JARD-MERIGNAC. — V. G. A. Médoc et Section Burdigalienne font match nul : 3 à 3.

LE JARD MERIGNAC. — La Gironde (1) bat l'E. S. Bastidienne (1) par 3 buts à zéro.

— Le S. A. B. (mixte) bat la V. G. A. Médoc (1 B.) par 4 buts à 2.

GRADIGNAN. — Le B. E. C. (3) a battu S. C. Ambarès (2) par 3 buts à 1.

TALENCE. — L'Ecole Saint-Genès (3) a battu l'Athletic Talençaise (3) par 3 buts à 1.

MUSARD (BEGLES). — Le C. A. du Moulin d'Ars (1) a battu le C. A. Béglais (1) par 2 buts à 1.

STADIUM. — Le S. A. Bordelais (mixte) a battu le C. A. du Moulin d'Ars par 5 buts à zéro.

CADAUJAC. — Le S. B. U. C. (3) a battu l'Etoile Sportive Cadaujacaise par 1 but à 0.

ANGOULEME. — L'A. S. Sillac (1) a battu la J. A. Angoulême (3) par 3 buts à 1.

— Le Patronage Saint-Cybard (1) a battu Châteauneuf (2) par 4 buts à zéro.

ARCACHON. — Wonderland Arcachonnais bat S. S. Castraise par 8 buts à 1.

MONTAUBAN. — L'Amical C. A. montalbanais a battu l'U. S. M. par un but à zéro.

NIORT. — Les Aiglons du lycée de Niort battent Ecole primaire supérieure de Parthenay par 4 buts à 0.

PARIS. — Olympique bat G. A. de Paris par 2 buts à 1.

— Red-Star bat E. E. C. Levallois par 6 buts à 2.

— Red-Star (réserve) bat Havre Athletic Club par 5 buts à 2.

CROSS-COUNTRY

LE CROSS DE CLASSEMENT

Le comité de Paris de l'U. S. F. S. A. a fait disputer un cross de classement sur 8 kilomètres 500. Voici les résultats :

1er, Denis, en 27' 33"; 2e, Foucault; 3e, Manhes; 4e, Regnault; 5e, Keyser; 6e, Redinger; 7e, Audinet; 8e, Tracol; 9e, Lisse; 10e, Mauser, etc.

CYCLISME

NOUVELLE VICTOIRE DE SERGENT

Dimanche, au Vélodrome d'Hiver, Sergent a triomphé de nouveau dans l'épreuve comptant pour le championnat d'hiver; la plus grande résistance lui fut offerte par Louet, qui ne battit que d'une demi-roue dans sa série.

Un match France-Belgique

Bruxelles, 18 janvier. — Dans la première épreuve du match France-Belgique, l'équipe Berthet-Brocco a battu Marcel-Buysse-Spiessens en 3 m. 24 sec.

La seconde rencontre fut un triomphe pour l'équipe flandrienne, qui battit les Français de 80 mètres.

La course de 12 kilomètres, qui réunissait Marcel Buysse, Spiessens, Vanlerberghe et Vanhevel, pour défendre les couleurs belges, et Berthet, Brocco, Sérès et Godivier, pour représenter la France, fut gagnée par Vanhevel. La Belgique enleva la victoire par 134 points à 86 à la France.

TENNIS

Les championnats de France interclubs

Paris, 19 janvier. — La seconde journée du championnat de France donna lieu à une émotionnante partie entre Decugis et Gobert. Decugis gagna par 6 à 2 la première manche et mena par 5 à 2 et 40 à 15 dans la seconde; mais Gobert se ressaisit dans ce moment critique et, jeu par jeu, remonta la partie. Gobert gagna par 2-6, 8-6, 6-2.

Signalons encore la victoire de Dupont, 3-6, 7-5, 6-4, sur Laurentz, et celle de Guillemot sur Manset, 6-2, 6-2.

A la fin de cette seconde journée, le Tennis-Club de Paris accentuait son avance sur le Sporting, menant par 10 victoires sur 14 matches.

Pour aller gratuitement en Irlande

« Sporting », journal sportif illustré, 16, boulevard Montmartre, à Paris, ouvre la série de ses grands concours pour 1920. Détacher dans son numéro du 20 janvier, le coupon n. 1 du concours de rugby, dont le gagnant bénéficiera du voyage complètement gratuit à Dublin pour le match France-Irlande le 3 avril.

Lire dans le même numéro le compte rendu du match de rugby Angleterre Pays-de-Galles, par notre envoyé spécial M. Charles Gondouin.

Voir les détails du concours dans « Sporting » qui paraît chaque mercredi en province sur 16, 20, 24 ou 32 pages, abondamment illustrées (0 franc 40 centimes).

BORDEAUX

Légion d'honneur

Dans la promotion de la Légion d'honneur au titre du ministère du commerce et de l'industrie publiée aujourd'hui au « Journal officiel », nous relevons avec un vif plaisir les noms de deux de nos concitoyens qu'entourent d'unanimes sympathies : MM. Veyrier-Montagnères, promu officier, et Merckling, nommé chevalier.

Agent de change à Bordeaux depuis vingt-cinq ans, syndic de cette compagnie depuis treize ans, M. Veyrier-Montagnères a prêté au gouvernement un concours des plus actifs et des plus utiles pour la réalisation des combinaisons financières destinées à assurer le budget de la victoire.

On sait que, d'autre part, le nouvel officier, sincère et ferme républicain, est conseiller municipal d'Arcachon depuis 1876 et maire de cette importante station depuis vingt-trois ans, conseiller général de la Gironde depuis vingt ans.

M. Veyrier-Montagnères voit aujourd'hui récompensée la distinction avec laquelle il a exercé sa charge délicate de syndic des agents de change. Nous l'en félicitons bien cordialement.

M. J. Merckling dirige avec une compétence et une autorité hautement appréciées notre florissante Ecole supérieure de commerce et d'industrie.

M. Merckling compte quarante-sept ans de services dans l'enseignement technique, dont trente-deux comme professeur et treize comme directeur de l'Ecole supérieure de commerce et d'industrie. Il a été durant douze années délégué au Conseil supérieur de l'enseignement technique, à Paris, et pendant quatre années, directeur des cours de la Société Philomathique. C'est dire le labeur considérable qu'il a accompli au point de vue de l'instruction publique.

M. Merckling est, en même temps qu'un de nos maîtres les plus distingués, un administrateur de valeur. Tous ses élèves, tous ceux qui le connaissent se réjouiront avec nous de la décoration si méritée qui vient de lui être décernée.

Nécrologie

Nous apprenons avec un sincère et vif regret le décès de M. H. Monserviez, industriel bordelais, dont l'ingénieux labeur, que récompensa la croix de la Légion d'honneur, a rendu notamment les plus grands services à la viticulture girondine.

Au début des hostilités, lorsque les écoles publiques du cours de la Somme furent réquisitionnées pour être transformées en hôpital, M. H. Monserviez offrit gracieusement à la Ville, pour y installer ces écoles, ses vastes ateliers du cours Albert-Ier. Ce geste généreux fut hautement apprécié de la municipalité et de la population, qui lui en témoignèrent leur profonde reconnaissance.

M. H. Monserviez, dont la simplicité et la modestie n'avaient d'égale que la bonté, et qui était le beau-frère de notre regretté administrateur M. Charles Lesfargues, était unanimement estimé et aimé. Sa mort est un deuil pour tous ceux qui le connaissaient. Nous prions sa famille d'agréer nos douloureuses condoléances.

Obsèques d'un des naufragés de l'*Afrique*, M. L. Assémat

Lundi matin ont eu lieu en l'église Saint-Bruno, et avec le concours d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Louis Assémat, un des malheureux naufragés de l'« Afrique ».

En sa qualité d'ami de la famille et comme maire de Bordeaux, M. Fernand Philippart, qui tenait un des cordons du poêle, a prononcé l'allocution suivante :

Partir jeune, gai, plein de vie et d'espoir, pour le pays du soleil; après avoir échappé aux dangers des combats, s'en aller, pour une noble tâche, vers ces colonies africaines d'où nous sont venues, avant la tourmente, tant de richesses, et pendant la guerre, tant de vaillants soldats, pour servir la France d'une autre manière, mais d'un même cœur que sur les champs de bataille; s'arracher des bras d'êtres chéris, et, tout chaud encore de leurs derniers baisers, être englouti dans la mer furieuse par une sombre nuit de tempête, ah ! quel sort affreux !

Pleurez, pauvres parents, et laissez-nous pleurer avec vous l'être charmant que l'Océan cruel vous a ravi. Plus heureux, si j'ose dire, que d'autres, vous avez du moins l'amère consolation de l'avoir près de vous et de pouvoir fleurir son tombeau.

Puisque votre cher naufragé est un des rares que la mer nous ait rendus, et probablement le dernier qu'elle nous rendra, permettez que j'évoque le souvenir de ses compagnons d'infortune qui sont restés là-bas, dans l'immense cimetière, sans croix et sans fleurs, où notre pensée les cherche sans les trouver jamais.

Je veux nommer ceux que j'ai connus : Marie Maraval, dont le bouquet de mariée est à peine fané; Pierre Assémat, son jeune frère, tous deux amis de mes enfants.

Et vous, mon cher et parfait ami Charles Bégouën, délice des vôtres, ornement et espoir de la cité.

Vous, enfin, Pierre Bégouën, dont j'aurai fait le plus complet éloge quand j'aurai dit que vous étiez digne de votre aîné.

Morts de l'« Afrique », quelle que soit votre tombe, reposez en paix !

Notre pensée constante veillera sur vous, comme ces lampes du sanctuaire qui ne s'éteignent jamais. Et dans les mots que nous prononcerons, reconnaissez nos louanges, nos regrets et notre prière.

Les plus confortables autos de location sont chez FAULKNER, 30, rue St-Maur. Tél. 3516

Frappé et dévalisé

M. Albert Hughet, imprimeur, demeurant 33, rue Lagrange, consommait, vers sept heures du soir, dans un débit voisin de la place Picard. En payant son apéritif, il dut exhiber son porte-monnaie, dans lequel était une somme de 450 francs.

Trois individus assis non loin de l'imprimeur avaient aperçu le magot de ce dernier.

Quand M. Hughet quitta l'établissement, les trois compères firent comme lui, le suivirent à distance sans qu'il s'en doutât, puis, l'ayant rejoint, ils le frappèrent et lui enlevèrent son porte-monnaie, son livret militaire, un certificat de 300 francs de gratification annuelle, et un certificat de réforme.

La police enquête.

Un vol de 3,100 francs

M. Eugène Laurenne, demeurant rue Fondaudège, a déposé une plainte au sujet d'un vol important dont il a été victime. On lui a soustrait, en effet, une somme de 3,100 francs.

M. Laurenne porte ses soupçons sur un jeune homme de quinze ans, qu'il employait comme apprenti et garçon de courses, et qui a disparu.

A propos d'un accident d'auto

Les témoins de l'accident d'auto qui eut lieu le 27 décembre place Pierre-Lafitte et dont fut victime une marchande de journaux, sont instamment priés de se faire connaître à Mme Lemetty, 80, rue Thérésia-Cabarrus, près de la barrière de Pessac.

C'est au restaurant de Monte-Carlo, 9, avenue de Wagram, que Niçois et Monégasques se donneront rendez-vous lors de leur visite à la capitale, au printemps prochain. Tout y est pour leur plaire : les directeurs sont des compatriotes, MM. Tonelli et Allard. La cuisine et la cave sont des meilleures, l'orchestre parfait, le cadre est sobre et aussi élégant dans la grande salle que dans les salons particuliers.

Un meurtre sur l